

Limoges, le 25 juin 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### RENTREE SCOLAIRE 2018 EN HAUTE-VIENNE

Avec la consultation du conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) intervenue ce lundi 25 juin 2018, la deuxième phase de la carte scolaire s'achève. Cette carte scolaire a été élaborée en croisant les données quantitatives et qualitatives de chacune des écoles publiques du département. Ces mesures viennent s'ajouter aux mesures prises lors du CDEN du 8 février 2018.

A la rentrée 2018, la Haute-Vienne devrait perdre plus de 300 élèves et bénéficiera de 9 postes supplémentaires.

L'indicateur qui consiste à rapporter le nombre de maîtres pour 100 élèves, indicateur de référence, s'est beaucoup amélioré les 3 dernières années. Il a même retrouvé le niveau qu'il avait à la rentrée 2007. Il est passé de 4,98 en 2007 à 5,32 prévu pour la rentrée 2018.

Ainsi, le département a bénéficié de 72 postes supplémentaires alors même que les effectifs ont diminué dans la même période, moins 661 élèves dont 304 à la rentrée 2018.

Le projet de carte scolaire 2018 a pour objectifs :

- de développer les mesures en faveur de l'éducation prioritaire (CE1 en REP+ et dans la plupart des REP),
- d'accompagner les territoires ruraux,
- de conforter le remplacement.

Rappel : les moyens en ajustement sont à ce jour de 3 postes en réserve.

En annexe figurent les décisions prises à l'issue de la consultation du CDEN.

Contact presse : DSDEN Haute-Vienne  
05 55 11 42 93  
[cabinet.ia87@ac-limoges.fr](mailto:cabinet.ia87@ac-limoges.fr)

### Evolution de structures

- Transformation du dispositif moins de 3 ans en poste d'adjoint maternelle – école maternelle le Vigenal - Limoges

### Attribution d'emplois

#### Ecoles maternelles et élémentaires

- École primaire Cognac la forêt
- École primaire de Veyrac
- RPI Chateauneuf-la-forêt – Neuvic Entier
- RPI Chamboret – Vaulry
- École maternelle Madoumier à Limoges

### Retrait d'emplois

#### Ecoles maternelles et élémentaires

- École maternelle Léon Berland à Limoges
- Un poste de brigade départementale